



## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 74  
Nombre de procurations : 7  
Nombre de votants : 81  
Date de la convocation : 16 juillet 2020  
Date de publication : 30 juillet 2020

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** P. Antoine, D. Bernardin, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuiet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix suppléé par M. Le Boudouil, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz suppléée par S. Vivine, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge, J. Zasempa.

### **GRAND DOLE**

#### **Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 54/20

#### **Objet**

Avenant n°2 au Contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020

#### **Secrétaire de séance**

Patricia ANTOINE

#### **Rapporteur :**

Séverine CALINON

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

M. Berthaud à S. Champanhet, A. Callegher à J.M Daubigney, J. Gruet à M. Mbitel, P. Jaboviste à A. Douzenel, J. Péchinot à C. Bourgeois-République, F. Rigaud à C. Monneret, J.M Sermier à N. Jeannet.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

C. Chautard, G. Ginet, P. Jacquot.

Par délibération n° GD92/18 du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020 avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ARAPT du Pays Dolois.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la politique contractuelle de cohésion territoriale de la Région, en faveur d'un développement régional équilibré s'appuyant sur un réseau métropolitain, un tissu de villes intermédiaires, les territoires de projet, les quartiers « politique de la ville » et les villages porteurs d'une ruralité dynamique.

Un 1er avenant au contrat est intervenu par délibération n° GD52/19 le 27 juin 2019 pour intégrer une bonification d'enveloppe de 200 000 € liée à la fermeture de l'internat de Port Lesney (ancien site du lycée du Bois à Mouchard) et réabonder en conséquence l'enveloppe régionale pour le projet de construction d'un groupe scolaire et d'un accueil de loisirs à Chamblay.

Un 2<sup>ème</sup> avenant est aujourd'hui proposé.

En effet, le Contrat de Territoire prévoit un système de bonus de type « réserve de performance » permettant de réabonder l'enveloppe de certains territoires sur la base de critères de consommation et de réalisation des programmes d'actions. Cet abondement a vocation à concerner des projets s'inscrivant dans la priorité régionale de la transition énergétique et écologique, afin de réussir, avec l'appui des territoires, la démarche de « Région à énergie positive ».

Cet avenant s'inscrit dans ce cadre et porte sur le complément d'enveloppe proposé pour le territoire et sur les opérations complémentaires ainsi ajoutées au contrat.

Modification de l'enveloppe régionale :

L'enveloppe régionale prévue à l'article 2 de l'avenant n°1 de 2 121 000 € est augmentée de 550 000 € par le présent avenant.

La Région Bourgogne Franche-Comté s'engage donc à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe maximale de 2 671 000 € pour soutenir les projets identifiés à l'annexe 2 du contrat.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose ainsi d'ajouter l'inscription au Contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020 du projet de réhabilitation de la salle de spectacle de l'ancien CE Solvay en ludothèque et construction d'un ALSH à Tavaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'inscription dans le Contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020 du projet de réhabilitation de la salle de spectacle de l'ancien CE Solvay en ludothèque et construction d'un ALSH à Tavaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au Contrat de Territoire du Pays Dolois 2018-2020 passé avec la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ARAPT du Pays Dolois ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Dole,  
Le 22 juillet 2020,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens et Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- ARAPT du Pays Dolois



**AVENANT N°2 AU CONTRAT « CAP TERRITOIRE » 2018-2020  
DU PAYS DOLOIS**

**ENTRE d'une part :**

La Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Marie-Guite DUFAY,

**ET d'autre part :**

L'ARAPT du Pays Dolois, représenté par son Président, Monsieur Gérôme FASSET, et

Et

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, représenté par son Président, Jean-Pascal FICHERE,

Vu la délibération de l'ARAPT du 20 juillet 2018 relative au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération n° GD92/18 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 27 septembre 2018 relative au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté du 12 octobre 2018 relative au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération de l'ARAPT du 03 06 2019 relative à l'avenant n°1 au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération n° GD52/19 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 27 juin 2019 relative à l'avenant n°1 au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté du 27 juin 2019 relative à l'avenant n°1 au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération de l'ARAPT du XX XX 2020 relative à l'avenant n°2 au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération n° GDXX/20 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 22 juillet 2020 relative à l'avenant n°2 au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

Vu la délibération du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté en date du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°2 au contrat de territoire du Pays Dolois 2018 – 2020,

**PREAMBULE :**

Au titre du programme « Contrat de territoire » a été prévu un système de bonus de type réserve de performance. En effet, il s'agissait de pouvoir permettre un réajustement d'enveloppe de certains territoires sur la base de critères de consommation et de réalisation des programmes d'actions. Cet ajustement a vocation à concerner des projets s'inscrivant dans la priorité régionale de la transition

énergétique et écologique, afin de réussir avec l'appui des territoires la démarche de « région à énergie positive ».

Cet avenant s'inscrit dans ce cadre et porte sur le complément d'enveloppe proposé pour le territoire et sur les opérations complémentaires ajoutées au contrat.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ENVELOPPE REGIONALE**

L'enveloppe régionale prévue à l'article 2 de l'avenant n°1 de 2.121.000 € est augmentée de 550.000 euros par le présent avenant.

La Région s'engage donc à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe maximale de 2 671 000 euros pour soutenir les projets identifiés à l'annexe 2 du contrat.

**ARTICLE 2 : MODIFICATION DES ANNEXES**

L'annexe 2 du contrat initial relative au tableau de programmation pluriannuel (jusqu'en 2020) des projets et actions relevant du contrat, et modifiée par un premier avenant, est complétée par l'annexe n°1 du présent avenant.

L'annexe 4 du contrat initial relative aux fiches actions, et modifiée par un premier avenant, est complétée par les fiches « réserve de performance » à l'annexe 2 du présent avenant.

**ARTICLE 3 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT**

L'avenant au contrat entre en vigueur à compter de sa date de signature.

**ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres articles du contrat demeurent inchangés.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(en 3 exemplaires originaux)

Pour la Région Bourgogne Franche-Comté, Marie Guite DUFAY, Présidente,	Pour l'ARAPT du Pays Dolois, Gérôme FASSENET, Président,	Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Jean-Pascal FICHÈRE, Président,
--	--	---

Tableau « réserve de performance »

PROJETS PROGRAMMES	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	Investissement Subvention programmée au titre de :				Fonctionnement Subvention programmée	Fiche PROJET
			Enveloppe urbaine	Enveloppe rurale	Enveloppe petites villes	Dotation Lycée		
<b>Renforcer l'offre d'équipements et de service à la population</b>								
<i>Réhabilitation de la salle de spectacle de l'ancien CE Solvay en ludothèque et construction d'un ALSH</i>	<i>CA du Grand Dole</i>	2 123 557 €	425 000 €					6
<b>Renforcer la cohésion territoriale</b>								
<i>Pôle d'échange multimodal de Mouchard</i>	<i>CC du Val d'Amour</i>	417 242 €		125 000 €				7
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>2 540 799 €</b>	<b>425 000 €</b>	<b>125 000 €</b>	<b>... €</b>	<b>... €</b>	<b>... €</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>550 000 €</b>					

## FICHE PROJET « RESERVE DE PERFORMANCE » CONTRAT CAP TERRITOIRE PAYS DOLOIS

**Territoire :** Communauté d'Agglomération du Grand Dole

**Intitulé du projet :** Réhabilitation de la salle de spectacle de l'ancien CE Solvay en ludothèque et construction d'un ALSH

**Maître d'ouvrage :** SPL Grand Dole Développement 39

### **Objectifs du projet :**

Le Grand Dole a décidé d'installer la ludothèque (actuellement à Damparis) en lieu et place de la salle de spectacle de l'ancien CE Solvay, à proximité de la médiathèque, permettant une réelle plus-value pour les 2 structures. L'objectif est également de construire un ALSH en prolongement du bâtiment.

### **Description du projet (contexte, origine, diagnostic, descriptif de l'action, localisation ...) :**

En mars 2016, la CAGD a validé l'acquisition d'un immeuble appartenant à l'ancien CE des usines Solvay situé à Tavaux. 1 126 m2 vont être réhabilités, rénovés et construits.

### **Lien avec la stratégie du territoire :**

- Optimisation des structures d'accueil périscolaires et extra scolaires
- Service à l'enfance et à l'adolescence (avec un pôle juniors 6/11 ans et un pôle ados 12/17 ans).

### **Contribution du projet aux enjeux de la transition énergétique et écologique :**

Le site concerné par le projet et acquis par le Grand Dole a été construit dans les années 70. Il est aujourd'hui nécessaire de le restaurer et de le valoriser par un aménagement et la création d'un nouveau bâtiment.

### **Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet (ingénierie, méthodologie, partenariat ...):**

La CAGD propriétaire des lieux a confié à la SPL Grand Dole Développement 39 une concession de travaux afin de pouvoir effectuer les travaux, ainsi que l'exploitation maintenance future du bâtiment (contrat de cession).

### **Calendrier prévisionnel du projet**

- Principales étapes du projet (lancement études, consultation, démarrage travaux : 15/12/2019, livraison : fin 2020)
- Date de dépôt de la demande de subvention : dossier déposé le 20/12/2019

### **Indicateurs d'évaluation :**

- Rappel de la (des) question(s) évaluative(s) (critères quantitatifs et qualitatifs) : 1 126 m2 réhabilités
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : 1 ludothèque, 1 ALSH, 1 salle commune d'animation
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation)
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation)

### **Plan de financement prévisionnel**

Dépenses : 2 123 557 € HT

Recettes :	Europe (FEDER)	445 947 €
	Région BFC	425 000 €
	CAF Jura	166 094,39 € (notifiés)
	Conseil Départemental	92 000 € (notifiés)
	Autofinancement	994 515,61 €
	Total	2 123 557 €

### **Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. partie existante : objectif niveau BBC rénovation
  2. partie neuve : objectif niveau RT 2012 -20% ou -40% selon les usages du bâtiment
  
- Méthodologie :
  1. Associer les équipes Région aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage

L'attention sera également particulièrement portée sur le confort d'été.

- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

## FICHE PROJET « RESERVE DE PERFORMANCE » CONTRAT CAP TERRITOIRE

**Territoire :** Communauté de communes du Val d'Amour

**Intitulé du projet :** Pôle d'échange multimodal de Mouchard

**Maître d'ouvrage :** SNCF

Refacturation 100% à la charge de la communauté de communes dans le cadre d'une subvention d'équipement

### **Objectifs du projet :**

L'objectif d'un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) est de favoriser les transports en commun, la connexion entre eux et avec les autres moyens de transport.

La gare de Mouchard se situant sur un nœud ferroviaire Lyon Besançon / Dijon la Suisse la réalisation d'un PEM permettra de :

- Redonner de l'attractivité à la gare de Mouchard ;
- Valoriser les transports en communs et les modes alternatifs.

### **Description du projet (contexte, origine, diagnostic, descriptif de l'action, localisation ...):**

#### **Contexte**

La commune de Mouchard est l'un des deux bourgs centre du territoire et accueille des étudiants au Lycée de bois et à l'institut des compagnons.

La gare constitue aujourd'hui une véritable porte d'entrée, non seulement pour le Val d'Amour mais aussi pour les territoires voisins (Loue Lison et Cœur du Jura notamment).

Mais aujourd'hui, les abords de la gare sont vieillissants, peu fonctionnels et ne prennent pas en compte les autres modes de transport.

Ce projet s'inscrit dans un projet global de redynamisation de la gare se décomposant en 3 volets :

- Réaffectation de l'ancien buffet de la gare, co-construit avec la SNCF et France active Franche-Comté, l'avant-projet détaillé est en cours de réalisation ;
- Aménagement des espaces extérieurs en plateforme multimodale ;
- Mise en accessibilité : réalisée par la Région Bourgogne Franche-Comté les aménagements extérieurs correspondants sont intégrés au projet de PEM pour une vision d'ensemble cohérente.

Les aménagements extérieurs, associés au déploiement de nouveaux services au sein du bâtiment, favoriseront l'accès à l'infrastructure et les déplacements domicile-travail notamment en direction de Besançon, Lons-le-Saunier et Dole (SNCF mobilité décompte aujourd'hui 113 000 voyageurs par an en gare de Mouchard).

#### **Localisation**

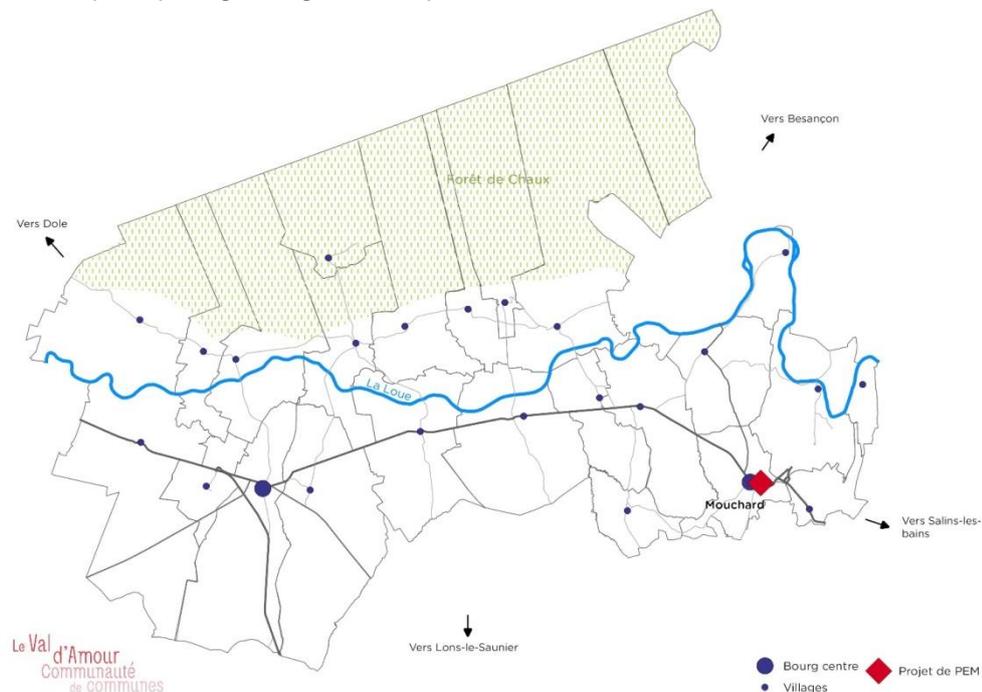
La gare de Mouchard se situe à l'interface entre les territoires du Doubs et du Jura, plus précisément entre Loue Lison et Cœur du jura, ou encore entre Besançon, Lons-le-Saunier et Dole.

#### **Descriptif de l'action**

Le projet prévoit de réaménager les espaces de parking et de circulation des véhicules. Des aménagements supplémentaires sont prévus pour relier les voies douces au cœur du bourg et à la Voie des Salines. Un abri vélo sera mis en place, ainsi qu'un espace pour permettre la location de vélos et véhicules électriques. Il est envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques pour alimenter des bornes de recharge. Un espace totalement piétonnier, inexistant à ce jour, sera créé aux abords du bâtiment gare.

Concrètement, le programme de base comprend :

- la mise en place d'un sens de circulation unique dans le site pour fluidifier le trafic ;
- le déplacement de l'arrêt routier avec création de 2 emplacements de car accessible PMR : sans manœuvre lourde et avec cheminement d'accès pour les piétons sécurisé ;
- la création de 68 à 76 places de stationnement (contre 70 actuellement) ;
- le nombre de stationnement dans la partie «Ouest» (au plus près du BV - 38 places) est maintenu par rapport à la situation actuelle (40 places) ;
- la création d'un espace partagé intégrant le dépose-minute, les taxis, les livraisons, les deux



roues, les places PMR et un parvis piéton ;

- mise en accessibilité et en sécurité de l'escalier existant ;
- une piste cyclable intégrée au projet ;
- l'installation de bornes de recharge pour voitures et vélos électriques.

Le plan détaillé du pôle d'échange multimodal est présenté en annexe.

Option :

- création de la voie d'insertion en entrée de site ;
- installation des abris vélos et bus ;
- mobiliers urbains ;
- traitement du parvis en béton désactivé.

### **Lien avec la stratégie du territoire :**

L'attractivité du territoire est au cœur du projet de mandat 2015 – 2020 qui fait d'ailleurs apparaître que les transports en commun sont peu développés, peu utilisés et constituent une faiblesse. Le projet de PEM doit participer à développer les transports en commun et améliorer l'attractivité du territoire dans son ensemble, la gare étant une véritable porte d'entrée.

L'aménagement du PEM fait également le lien avec le schéma de déplacement des modes doux réalisés par la communauté de communes en 2017 grâce aux liaisons qui seront faites avec les voies douces à proximité (voies des salines notamment).

### **Contribution du projet aux enjeux de la transition énergétique et écologique :**

Le projet contribuera directement aux enjeux de transition énergétique et écologique car il permettra le développement des modes de transports en commun et des transports alternatifs.

Il fait également le lien avec le développement des énergies renouvelables en proposant l'installation de panneaux solaires.

Par ailleurs, la réalisation du PEM permettra de faire le lien avec le SRADDET en cours de finalisation. Le projet est en accord avec les objectifs d'accompagnement des transitions en participant à la réduction de l'empreinte énergétique des mobilités et d'ouverture du territoire local et régional vers l'extérieur grâce au maintien, voir développement futur, des liaisons ferroviaires avec la Suisse ou la région Auvergne Rhône Alpes (Lyon).

### **Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet (ingénierie, méthodologie, partenariat ...) :**

Les études d'avant-projet détaillé ont été réalisées par la SNCF et financées par la Région Bourgogne Franche-Comté. Le projet était au départ suivi par la commune de Mouchard puis la Communauté de communes a pris le relais fin 2018.

Ce projet a donc été développé avec la SNCF, la Région, la commune de Mouchard.

L'avant-projet détaillé a été rendu fin 2019. Les prochaines étapes consisteront à monter la maîtrise d'œuvre avec la SNCF et recruter les entreprises pour les travaux.

### **Calendrier prévisionnel du projet**

- Principales étapes du projet (lancement études, consultation, démarrage travaux, livraison ...).
- Date de dépôt de la demande de subvention.

Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2020 pour une fin des travaux fin 2021.

La date prévisionnelle de dépôt de la demande de subvention est juillet 2020.

### **Indicateurs d'évaluation :**

- Réalisation des aménagements ;
- Fréquentation de la gare ;
- Utilisation des bornes électriques.

### **Plan de financement prévisionnel**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	482 875 €	Participation SNCF Accessibilité	18 358 €
Maitrise d'œuvre	72 431 €	Participation Région Accessibilité	55 074 €
Maitrise d'Ouvrage	21 729 €	Participation SNCF Région quai	103 262 €
Frais annexes et communication	16 901 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>593 936 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>176 694 €</b>
soit dépense nette collectivité	417 242 €	Région Cap Territoires	125 000 €
		DETR	83 448 €
		Département DST	125 173 €
		Collectivités locales	83 621 €
<b>TOTAL</b>	<b>417 242 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>417 242 €</b>

**Conditions particulières de soutien de la Région :**

- Eco-conditionnalité :
  1. Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière (développement des modes doux...) et l'intermodalité
  2. Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville (effort de végétalisation, utilisation des essences locales...)
  
- Méthodologie :
  1. Associer les équipes Région aux différentes phases de conception du projet
  2. Soumettre pour avis le projet d'APD avant sa validation par le maître d'ouvrage
  
- Format attendu des livrables : Ensemble des documents techniques phase APD ou PRO

